**Royaume de Belgique**

**Province de Luxembourg**

****

**22 Rue Haute – 6791 ATHUS**

**Engagement D’ANIMATEURS A TEMPS PLEIN A TITRE CONTRACTUEL (h/f) – niveau D2 – pour LE SERVICE JEUNESSE DE LA VILLE D’AUBANGE ET CONSTITUTION D’UNE RESERVE D’ENGAGEMENT**

**Conditions d’engagement**

* être belge ou ressortissant ou non de l’Union européenne. Les ressortissants hors de l’Union européenne, restent soumis à la réglementation relative à l’occupation des agents étrangers applicable en Région wallonne ;
* jouir de ses droits civils et politiques ;
* être d’une conduite répondant aux exigences de la fonction ;
* avoir une connaissance de la langue française jugée suffisante au regard de la fonction à exercer ;
* être âgé de 18 ans au moins ;
* justifier de la possession des aptitudes physiques exigées pour la fonction à exercer ;
* être porteur d’un diplôme au moins égal à celui qui est décerné à l'issue de la 4ème année de l'enseignement secondaire (2ème degré - CESDD) ou un titre de compétences de base délivré par le Consortium de validation de compétence et correspondant au niveau du diplôme du 2ème degré et en lien avec l'emploi considéré ou un titre de formation certifié et délivré par un organisme agréé par le Gouvernement wallon ou un certificat d’apprentissage homologué par la Communauté Wallonie-Bruxelles tel que délivré par l’Institut wallon de Formation en Alternance et des Indépendants et des Petites et Moyennes Entreprises (IFAPME). En cas de diplôme(s) étranger(s), fournir l’équivalence délivrée par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;

Toutes les conditions précitées devront être remplies à la date de clôture des candidatures.

* satisfaire à l’examen de recrutement prescrit consistant en un maximum de trois épreuves (article 42 du statut administratif en vigueur) :

Les candidats devront obtenir au moins 50% de points à chaque épreuve et au moins 60% de points au total pour être retenus et versés dans la réserve d’engagement. Dans le cas où la première épreuve est divisée en deux parties (QCM et rédaction ou situation problème), la réussite (50%) de chacune des deux parties est indispensable pour l’accession à la seconde épreuve.

**Fonction**

**MISSIONS**

L'animateur (h/f) encadre les enfants lors d’activités et veille au bon déroulement de celles-ci. Il surveille les enfants et les accompagne durant les animations comme pendant les temps de pause, de repas ou de détente.

L'animateur propose des activités dans des domaines variés : artistiques, sportifs, ludiques, scientifiques, multimédia, etc. en tenant compte du matériel, de l’espace et des locaux à sa disposition. La diversité des animations cultive les facultés motrices, manuelles, intellectuelles, sensorielles et sociales. L’animateur est à l’écoute de son groupe afin de répondre à ses attentes pour en favoriser l’expression et en gérer la dynamique dans le respect de chaque individu.

**Conditions de travail**

**Régime de travail** temps plein

**Contrat** CDD

**Salaire (temps plein)** Barème D2 : min 15.272,74 € - max 20.680,92 € ; soit indexés au 01/12/2023 : min 31.154,86 € - max 42.187,01 € (montants annuels bruts pour un temps plein)

**Avantages** - Chèques-repas

* + Accordé ou non selon les périodes des prestations (Article 17 de l’arrêté royal ONSS du 28 novembre 1969) : pécule de vacances et/ou allocation de fin d’année

**Dossier de candidature**

Les candidatures doivent être introduites en 2 étapes obligatoires :

1. D’abord en complétant un formulaire en ligne\* accessible sur la page d’accueil du site internet de la Ville d’Aubange.
2. Ensuite, en transmettant les documents suivants :
* copie du diplôme requis ou de l’équivalence ;
* copie du brevet d’animateur, le cas échéant ;
* extrait de casier judiciaire daté de moins de 3 mois (modèle 2) ;
* copie du permis de séjour, le cas échéant ;

Ces documents sont :

A adresser sous pli recommandé au Collège communal d’Aubange rue Haute 22 à 6791 ATHUS **ou** A envoyer par mail au Service du Personnel de la Ville d’Aubange (un accusé de réception sera renvoyé) job@aubange.be **ou** A déposer contre accusé de réception au Service du Personnel de la Ville d’Aubange, rue Haute 38 à 6791 ATHUS

Si le formulaire en ligne n’est pas rempli et/ou si le dossier est incomplet à la date de clôture ci-dessous, la candidature sera écartée d’office.

En cas de réussite des épreuves, les candidats devront aussi fournir un :

* extrait d’acte de naissance,
* certificat de domicile et de nationalité daté de moins de 3 mois,

Les candidatures doivent être rentrées **pour le 25 février 2024 au plus tard**, le cachet de la poste, la date de l’encodage dans le formulaire en ligne ou la date de l’accusé de réception faisant foi.

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du Service du Personnel (🕿 063/38.09.59 ou 063/43.03.22).

**Commune d’Aubange, le 14 décembre 2023**

**Par le Conseil,**

**Le Directeur général, Le Bourgmestre,**

**(s) TOMAELLO H. (s) KINARD F.**